

22 décembre 2009

## République Centrafricaine:

---

# Nouveau déplacement dû au conflit prolongé et au banditisme

*Le conflit armé interne opposant les forces du gouvernement à plusieurs groupes armés dans le nord de la République centrafricaine (RCA) a provoqué le déplacement interne de plus de 200 000 personnes en 2007. Suite aux accords de paix, leur nombre est descendu à environ 108 000 en février 2009. Depuis lors, des affrontements entre l'armée et un groupe d'insurgés ainsi que des attaques contre les civils par les bandes criminelles ont provoqué de nouveaux déplacements. En octobre 2009, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays était estimé à plus de 162 000, dont plus de 73 000 essayaient de rentrer chez elles mais n'avaient pas encore trouvé de solution durable pour un retour.*

*En République centrafricaine, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont souffert d'une série de violations des droits de l'homme, parmi lesquelles des meurtres, le pillage et l'incendie des villages, la destruction des champs, la perte de moyens de subsistance, la violence sexuelle ainsi que l'enlèvement et le recrutement d'enfants. Des membres de tous les groupes armés ont perpétré ces crimes. Chaque vague de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a été contrainte de trouver des abris dans les champs et les forêts, sans accès aux services de base, avant de solliciter l'aide de communautés d'accueil indigentes lorsque la sécurité le permettait. En décembre 2009, leurs conditions de vie sont très différentes de celles des personnes déplacées des pays voisins ; il n'y a qu'un camp de personnes déplacées en République centrafricaine, la plupart d'entre elles dépendent presque entièrement des communautés d'accueil dans les villes rurales isolées.*

*Alors que le gouvernement s'est montré incapable de fournir une aide, il a donné aux organisations humanitaires un libre accès aux communautés déplacées et leur a permis d'agir librement. Cependant, atteindre les personnes dans le besoin reste difficile, aussi bien pour des raisons logistiques que de sécurité. Ceux qui continuent à vivre dans la brousse n'ont pas reçu d'aide. Comme les personnes déplacées sont dispersées sur de très vastes zones, les stratégies de « protection par la présence » n'ont eu qu'un effet limité.*

*Les forces de maintien de la paix internationales en République centrafricaine n'ont que peu agi sur le déplacement interne, car elles ont été déployées en petits nombres et se sont révélées incapables d'engager le combat avec les bandes criminelles. La dernière vague de combats a mis en lumière la fragilité du processus de paix et a révélé de sérieuses préoccupations quant à la stabilité dans la conduite des élections présidentielles qui doivent avoir lieu en 2010.*



## Origine et causes du déplacement

Depuis 2003, la République centrafricaine (RCA) a connu des vagues successives de violence et de conflit armé interne ; elle possède aujourd'hui l'un des pires indicateurs humanitaires au monde. Classée 179<sup>ème</sup> sur 182 pays dans l'Indice de développement humain 2009 (UNDP, 2009), une naissance viable sur dix en RCA entraîne la mort de la mère, un enfant sur cinq meurt avant son 5<sup>ème</sup> anniversaire et plus du 60 pour cent de la population vit avec moins de 1,25 dollars par jour (OCHA, 30 novembre 2009). La RCA est un pays sans accès à la mer, qui partage ses frontières avec trois autres pays en situation de conflit armé interne : le Tchad, la République démocratique du Congo (RDC) et le Soudan.

En 2003, le président François Bozizé s'est emparé du pouvoir suite à un coup d'Etat militaire, avec le soutien du gouvernement tchadien (Small Arms Survey, décembre 2008). Après avoir dirigé un gouvernement de transition pendant deux ans, François Bozizé a gagné les élections présidentielles de 2005 avec 64 pour cent des votes (Xinhuanet, 25 mai 2005). Cependant, le peu d'intérêt montré par le nouveau gouvernement pour développer le nord du pays et pour procurer des avantages économiques et sociaux a alimenté le ressentiment parmi la population, débouchant sur un conflit armé interne entre les forces du gouvernement et trois principaux groupes rebelles : l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) et le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), tous deux basés au nord-ouest de la RCA, le long de la frontière tchadienne, ainsi que l'Union des forces

démocratiques pour le rassemblement (UFDR), basée au nord-est, le long de la frontière avec le Soudan (HRW, 14 septembre 2007). Le combat a duré jusqu'au milieu de l'année 2008 et a entraîné le déplacement de plus de 300 000 personnes, qui ont été forcées soit de fuir vers le Cameroun ou le Tchad voisins, soit de s'abriter en RCA, dans les champs et les forêts sans accès aux services de base, ou auprès des communautés d'accueil indigentes.

En plus du conflit exacerbé par la politique, les attaques contres des civils commises par des bandes criminelles connues sous les noms de "coupeurs de routes" ou "Zaraguina" ont également provoqué des déplacements importants. Ces bandes ont agi avec une impunité presque totale, profitant de l'absence des forces du gouvernement à la suite du conflit. En 2008, l'ONU estimait qu'un tiers de toutes les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en RCA l'avaient été à cause des bandes criminelles (OCHA, novembre 2008). L'incapacité de l'Etat à contrôler son territoire a également fait de la RCA une zone de repli privilégiée pour les groupes armés étrangers. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a perpétré de nombreuses attaques au sud-est de la RCA depuis février 2008 (Reuters, 25 novembre 2009).

## Opérations de maintien de la paix et accords de paix

### *Opérations de maintien de la paix*

Les forces de maintien de la paix internationales en RCA n'ont que peu agi sur le déplacement interne, car elles ont été déployées en petits nombres et se sont

révélées incapables d'engager le combat avec les bandes criminelles. La Force multinationale en Centrafrique (FOMUC), une force régionale de maintien de la paix de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, financée par l'Union européenne et la France, se trouvait en RCA de 2002 à 2008 avec pour mandat le maintien de la sécurité, notamment grâce à des patrouilles sur les routes principales. Néanmoins, elle ne possédait que 200 troupes, sa zone d'opérations se limitait à trois villes du nord et elle n'était pas autorisée à patrouiller à plus de dix kilomètres du centre de chaque ville. En juillet 2008, la FOMUC a été remplacée par la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX). Alors que le nombre de troupes prévu était augmenté à 700 effectifs, la zone d'opération n'était pas élargie (ICG, 9 décembre 2008).

En 2007, en réponse à l'augmentation de l'insécurité et des violations des droits de l'homme en RCA et au Tchad, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé la création d'une mission de l'ONU commune aux deux pays, dénommée MINURCAT, et le déploiement de troupes de l'Union européenne (UE), afin de protéger les personnes déplacées et les réfugiés touchés par les débordements de violence en provenance du Darfour et de garantir la réalisation de l'aide humanitaire. Cependant, moins de 200 troupes EUFOR ont été déployées au nord-est de la RCA, près de la frontière avec le Soudan. Alors que les bandits des routes opéraient au nord-ouest, là où se trouvait la majorité des personnes déplacées, les troupes EUFOR étaient limitées dans leur capacité à protéger les

civils et les travailleurs humanitaires des attaques.

L'EUFOR a été remplacée par les troupes de maintien de la paix de l'ONU en mars 2009, et le mandat de la mission a été prolongé d'un an (UN SC, 14 janvier 2009). En dépit de l'autorisation de déployer 5200 troupes, MINURCAT travaille actuellement à la moitié de sa capacité opérationnelle, avec seulement 2600 troupes sur le terrain (UN SC, 14 octobre 2009). Ceci est dû à un manque de financement et à des problèmes d'acquisition et de transport des équipements militaires de la part des pays qui envoient des troupes. L'effet a été plus important sur le plus grand contingent au Tchad : 274 des 300 troupes autorisées pour la RCA ont été déployées au milieu de l'année 2009 (UN SC, 14 juillet 2009).

#### *Accords de paix*

En juin 2008, le gouvernement de la RCA a signé l'Accord de paix global de Libreville avec tous les groupes armés d'insurgés, après avoir signé des accords de cessez-le-feu individuels avec l'APRD et l'UFDR. L'Accord de Libreville demande que le gouvernement fasse passer une loi générale d'amnistie et entreprenne la démobilisation, le désarmement et la réintégration (DDR) des groupes rebelles. Ces efforts ont ouvert la voie aux pourparlers de paix qui ont eu lieu dans la capitale, Bangui, en décembre 2008, sous les auspices du président du Gabon, Omar Bongo. L'opposition, aussi bien politique qu'armée, a participé à ce qui est connu comme le « Dialogue politique inclusif » et s'est accordé sur un gouvernement de consensus en janvier 2009, qui

comprenait les dirigeants de l'APRD et de l'UFDR (UNICEF, janvier 2009). L'ancien président Ange-Félix Patasse, renversé par François Bozizé en 2003, est rentré de son exil et a participé aux pourparlers de paix. Il a annoncé qu'il se présentera comme candidat indépendant lors des prochaines élections présidentielles prévues pour 2010 (Reuters AlertNet, 31 octobre 2009).

Alors que les différents accords de paix et le nouveau gouvernement d'union menait à une diminution marquée des combats dans la deuxième moitié de 2008, un groupe d'insurgés a fait son apparition pour mettre à mal le processus de paix. En novembre 2009, la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) s'est emparée de la ville de Ndélé, dans le nord, où les affrontements avec l'armée ont entraîné de nouveaux déplacements (BBC, 27 novembre 2009). Cette dernière vague de combats a mis en lumière la fragilité du processus de paix et a révélé de sérieuses préoccupations quant à la stabilité dans la conduite des élections présidentielles qui doivent avoir lieu en 2010 (UN DPI, 15 décembre 2009).

En août 2009, le gouvernement a lancé un programme de démobilisation, désarmement et réintégration qui devait durer 36 mois et impliquer entre 6 000 et 10 000 ex-combattants (HDPT, 10-17 août 2009). Le chef du BONUCA, le Bureau pour la consolidation de la paix des Nations Unies en République centrafricaine, a souligné l'importance de la réintégration des milices d'autodéfense et des autres groupes armés qui ne faisaient pas partie du processus de paix (UN SC, 15 décembre 2009). Le gouvernement a également mis en place

une initiative de réforme du secteur de la sécurité, avec le soutien de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, afin de restructurer et d'entraîner toutes les forces de sécurité en RCA, dont les Forces armées centrafricaines (FACA), la gendarmerie et la police (PBC, 22 octobre 2008).

### **Derniers chiffres du déplacement**

Bien que le nombre de personnes déplacées en RCA ne soit pas aussi élevé que dans les pays voisins du Tchad, du Soudan ou de la RDC, il représente néanmoins une proportion significative de la population totale du pays. Près de 8 pour cent des 4,5 millions d'habitants de la RCA sont soit des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, soit des réfugiés vivant hors du pays (OCHA, 30 novembre 2009). En octobre 2009, le nombre de personnes déplacées était estimé à plus de 162 000, dont plus de 73 000 essayaient de rentrer chez elles mais n'avaient pas encore trouvé de solution durable pour un retour (UN SC, 8 décembre 2009).

Malgré la signature des accords de paix, cette estimation du nombre de personnes déplacées en octobre montre une nette augmentation par rapport aux 108 000 signalés en février 2009 (HDPT, 1 février 2009). En plus du déplacement interne en augmentation, un nombre grandissant de Centrafricains ont également cherché refuge dans les pays voisins. L'ONU estime qu'il y a 137 000 réfugiés centrafricains vivant au Cameroun, au Tchad, en RDC et au Soudan (OCHA, 30 novembre 2009), et que dans la première moitié de 2009, 18 000 personnes ont fui au Tchad suite à des affrontements entre les forces du gouvernement et les rebelles

(IRIN, 14 août 2009). La RCA accueille également plus de 10 000 réfugiés en provenance de la RDC et du Soudan. Ces mouvements de population révèlent une tendance inquiétante d'augmentation de la violence et de recrudescence des déplacements.

### **Besoins d'assistance et de protection des personnes déplacées**

Depuis 2005, les personnes déplacées en RCA ont souffert d'une série de violations des droits de l'homme, parmi lesquelles des meurtres, le pillage et l'incendie des villages, la destruction des champs, la perte de moyens de subsistance, la violence sexuelle ainsi que l'enlèvement et le recrutement d'enfants. Des membres de tous les groupes armés ont perpétré ces crimes.

Les forces du gouvernement ont commis des atrocités sur les civils jusqu'à la fin de l'année 2007, en représailles pour le soutien de ces derniers aux groupes d'opposition qui, comme les autorités de facto dans certaines régions, punissaient les civils lorsque leur autorité n'était pas respectée. Les bandes criminelles ont, à leur tour, commis des atrocités pour leur profit ; et les milices d'autodéfense, créées avec le soutien du gouvernement en réponse aux attaques de bandits, ont recruté des enfants.

Les conditions de vie des personnes déplacées en RCA sont très différentes de celles des pays voisins. Il n'existe qu'un seul camp de personnes déplacées en RCA, dans la ville de Kabo. La plupart des personnes déplacées sont dispersées dans des villes rurales isolées après avoir vécu pendant des périodes prolongées en petits groupes dans la brousse, en

l'absence de tout service social.

Aujourd'hui, les personnes déplacées comptent presque entièrement sur les communautés d'accueil pour de l'aide. Ceux qui continuent à vivre dans la brousse ne reçoivent aucune aide humanitaire à cause des difficultés d'accès. Etant donné que les personnes déplacées sont éparpillées sur de très vastes régions, les stratégies de « protection par la présence » des agences humanitaires n'ont qu'un effet limité sur les communautés déplacées.

### **La question du retour**

En décembre 2009, plus de 73 000 personnes étaient retournées dans leur village d'origine, mais avaient été dans l'incapacité de trouver une solution durable pour un retour (UN SC, 8 décembre 2009). La plupart des régions d'origine ont connu une augmentation de la violence en 2009, ce qui a déclenché plusieurs vagues de nouveaux déplacements.

Certaines des personnes déplacées qui sont rentrées ne l'ont pas fait de leur plein gré. Il est prouvé que les groupes rebelles et les forces du gouvernement ont forcé des villageois à retourner dans des maisons détruites et pillées, afin de leur soutirer des « impôts » (IRIN, 28 mai 2009). Cette tendance pose de sérieux problèmes de protection car elle aggrave la vulnérabilité de la population déplacée.

Pour la plupart des personnes déplacées en RCA, le retour n'est toujours pas une solution durable. En plus des problèmes de sécurité, un facteur important qui contribue à ce que les personnes déplacées soient réticentes à retourner dans leur village d'origine est le manque

de services et d'infrastructures de base disponibles dans les régions de retour. Les maisons ont été brûlées, il est peu probable que les postes sanitaires, les écoles et les pompes à eau soient en état de fonctionner et les infrastructures sont endommagées depuis près de dix ans, ce qui n'encourage guère au retour (Kälin, 18 avril 2008). A l'inverse, une plus grande disponibilité des services de base dans les villages d'origine et des conditions de sécurité améliorées augmenteraient probablement l'empressement des personnes déplacées à rentrer et à commencer ainsi le lent processus de reconstruction de leur vie.

### **Interventions nationale et internationale**

#### *Intervention nationale*

Jusqu'à récemment, le Ministère des Affaires Sociales était le bureau du gouvernement en charge de la coordination de l'aide aux personnes déplacées. Cependant, il manquait de financements et n'avait pas la capacité de faire face aux besoins. En 2009, le Haut Commissaire de la RCA aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance a créé le Comité National Permanent de Concertation et de Coordination pour la Gestion de la Protection des Droits des Personnes Déplacées afin de coordonner l'intervention nationale pour les déplacements internes. (Office of the President of the Central African Republic, 24 juin 2009).

Alors que le gouvernement s'est montré incapable de fournir une aide aux personnes déplacées, il a donné aux organisations humanitaires un libreaccès aux communautés déplacées et leur a

permis d'agir librement dans le pays à cet effet. Il a permis aux agences des Nations Unies et aux ONG de mettre en place des activités de promotion de l'état de droit, telles que des ateliers de formation à la protection pour les autorités locales, l'armée et la police, et même pour les groupes armés d'opposition tels que l'APRD.

En juin 2008, le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs est entré en vigueur. Ce développement positif pour la protection des personnes déplacées est un engagement pris par 11 Etats d'œuvrer afin d'en finir avec les conflits qui rongent la région et de coopérer sur les questions humanitaires, sociales, de sécurité, de gouvernance et de développement (UN SG, 24 juin 2008). Le succès du Pacte revêt une importance particulière en RCA, étant donné ses frontières perméables et la situation fragile de l'Etat. Le Protocole sur la protection et l'assistance à apporter aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, issu du Pacte (ICGLR, 14-15 décembre 2006), contraint les Etats membres à intégrer les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays dans leur droit interne. Bien que la RCA doive encore promulguer une législation nationale pour la protection des personnes déplacées, l'UNHCR et le Comité permanent pour les personnes déplacées ont organisé un atelier en octobre 2009 pour discuter de l'intégration du Protocole sur la protection et l'assistance à apporter aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ainsi que du Protocole sur les droits de propriété des personnes de retour dans le droit national. L'UNHCR prévoit de passer en revue la

législation existante afin de déterminer quelle disposition actuelle, s'il y en a, protège les personnes déplacées.

En octobre 2009, l'Union africaine a adopté la Convention sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique, le premier instrument régional juridiquement contraignant pour la protection des droits des personnes déplacées. La Convention ne peut entrer en vigueur avant d'avoir été ratifiée par 15 Etats africains. Alors que le nombre de personnes déplacées en RCA n'est pas aussi élevé que dans d'autres pays africains, la ratification de la Convention par la RCA montrerait son engagement à protéger les droits des personnes déplacées et à obtenir leur retour durable, leur réinstallation ou leur réintégration. En ratifiant cette convention, la RCA pourrait servir d'exemple positif pour la région, étant donné sa situation géopolitique stratégique entre le Tchad, la RDC et le Soudan.

#### *Intervention internationale*

Les agences de Nations Unies et les ONG internationales ont fourni de l'aide et de la protection aux communautés touchées par le conflit en RCA, et certaines ont également travaillé sur des programmes de relèvement rapide et de développement. Depuis la mise en œuvre du principe de responsabilité sectorielle en RCA en août 2007, dix secteurs ont été activés et regroupés sous l'Equipe de partenariat humanitaire et de développement (HDPT), un instrument qui a contribué à accroître la notoriété et le financement. Ces secteurs sont : la protection, la santé, la sécurité alimentaire, l'eau, l'hygiène et les installations sanitaires, l'alimentation, l'abri et les articles non alimentaires,

l'aide multisectorielle aux réfugiés, l'éducation, le relèvement rapide et les services de soutien et de coordination (OCHA, 30 novembre 2009).

En date du 25 novembre 2009, 68 pour cent des 116 millions de dollars requis lors de la Procédure d'appel global (CAP) 2009 étaient financés; les secteurs ont néanmoins reçu des pourcentages qui différaient largement de leur demande initiale. L'appel global pour 2010 est de 113 millions de dollars, pour le financement des programmes d'aide urgente aux personnes déplacées et pour l'augmentation de l'autosuffisance des communautés déplacées (OCHA, 30 novembre 2009).

Le Fonds central d'intervention d'urgences humanitaires (CERF) a reconnu que la RCA était une urgence ne disposant pas des moyens nécessaires et a alloué 2,8 millions de dollars pour une aide nécessaire pour la survie qui bénéficiera à 355 000 personnes (CERF, 2009). La Commission de consolidation de la paix des Nations Unies a également participé, à hauteur de 10 millions de dollars, afin de relancer la procédure de consolidation de la paix. Cependant, un soutien bilatéral et multilatéral plus accru sera nécessaire pour la reconstruction de la RCA, pour des solutions et une paix durables.

En septembre 2009, le Club de Paris a annulé 48 millions de dollars de la dette que lui devait la RCA (Paris Club, 15 septembre 2009), soit l'équivalent de 6 pour cent de la dette extérieure totale du pays. Cela va permettre au gouvernement de mettre en place une stratégie globale pour la réduction de la pauvreté (HDPT, 28 septembre 2009).

#### *Accès des organisations humanitaires*



Bien que le gouvernement n'ait pas empêché les opérations des agences humanitaires, l'accès reste un gros problème en RCA, pour des raisons aussi bien logistiques que de sécurité. Les longues distances qui séparent Bangui des bénéficiaires et l'infrastructure routière délabrée rendent le transport compliqué et coûteux. Pendant la saison des pluies, qui a lieu de mai à octobre environ, la plupart des routes qui relient le nord à la capitale sont impraticables et les humanitaires ne peuvent accéder au nord-est du pays que par les airs. La région de l'est, récemment attaquée par la LRA, se trouve à cinq jours de Bangui en voiture, ce qui empêche une intervention rapide pour pallier aux besoins des personnes touchées. L'effet de ces conditions difficiles sur l'acheminement de l'aide humanitaire est exacerbé par le fait que les personnes déplacées qui ont le plus besoin d'aide ne vivent pas dans des groupes concentrés. De ce fait, la distribution des biens et des services prend beaucoup de temps et emploie énormément de main-d'œuvre, ce qui augmente le coût des opérations humanitaires (Reuters AlertNet, 15 mai 2007).

L'insécurité permanente limite également l'accès des organisations humanitaires. Les bandes criminelles ont commencé à enlever des travailleurs humanitaires.

Deux membres français de l'ONG Triangle ont été enlevés en novembre et son toujours en captivité fin décembre 2009, alors qu'un troisième otage de l'ONG Comité d'Aide Médicale a été relâché peu après avoir été détenu (IRIN, 4 décembre 2009). Ces enlèvements ont conduit trois agences humanitaires en place en RCA à transférer le personnel de terrain à Bangui (Reuters AlertNet, 1 décembre 2009).

Fait encourageant, la présence humanitaire a considérablement augmenté durant les dernières années, avec un nombre d'ONG internationales passant de cinq en 2005 à 27 en 2008 (OCHA, 30 novembre 2009). Malgré cette meilleure capacité, atteindre les personnes déplacées les plus vulnérables, qui continuent à vivre dans la brousse, reste un défi de taille pour les organisations humanitaires.

*Note : Ce texte est un résumé du nouveau profil de l'IDMC sur le déplacement interne en RCA. L'intégralité du profil est disponible en ligne [ici](#).*

## Sources:

**British Broadcasting Corporation (BBC)**, 27 November 2009, Central African Republic town 'empty' after rebel raid.

**British Broadcasting Corporation (BBC)**, 15 December 2008, Video: Deserted villages and abandoned lives.

**CERF**, 2009, Underfunded Emergencies – Central African Republic.

**Human Rights Watch (HRW)**, 14 September 2007, State of Anarchy: Rebellion and Abuses against Civilians.

**Humanitarian and Development Partnership Team (HDPT)**, 28 September 2009, 'Paris Club' cancels \$56 million debt, an important step towards full debt relief.

**Humanitarian and Development Partnership Team (HDPT)**, 10 – 17 August 2009, News Bulletin 121.

**Humanitarian and Development Partnership Team (HDPT)**, 1 February 2009, Central African Republic Fact Sheet.

**Integrated Regional Information Networks (IRIN)**, 4 December 2009, Analysis: Abductions disrupt aid work in CAR.

**Integrated Regional Information Networks (IRIN)**, 14 August 2009, CAR: Humanitarian needs overwhelming.

**Integrated Regional Information Networks (IRIN)**, 28 May 2009, CAR: Under the Gun - violence and displacement in Central African Republic.

**International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR)**, 14-15 December 2006, Pact on Security, Stability and Development in the Great Lakes Region.

**International Crisis Group (ICG)**, 9 December 2008, Central African Republic: Untangling the Political Dialogue.

**Paris Club**, 15 September 2009, Paris Club cancels almost 100% of Central African Republic debt.

**Office of the President of the Central African Republic**, 24 June 2009, Arrêté – Portant Création d'un Comité National Permanent de Concertation et de Coordination pour la Gestion de la Protection des Droits des Personnes Déplacées à l'Intérieur du Territoire de la République Centrafricaine.

**Representative of the Secretary-General on the human rights of internally displaced persons, Walter Kälin**, 18 April 2008, Addendum, Report on Mission to the Central African Republic.

**Reuters AlertNet**, 1 December 2009, Aid groups retreat to Central African Republic's capital for safety.

**Reuters AlertNet**, 31 October 2009, CAR's Patasse gets mixed welcome home from exile.

**Reuters AlertNet**, 15 May 2007, U.N. says must repair CAR roads to deliver food.

**Reuters**, 25 November 2009, Dozens dead in Ugandan rebel attack in CAR.

**Small Arms Survey**, December 2008, The Central African Republic and Small Arms: A Regional Tinderbox.

**Spokesperson for the United Nations Secretary-General on the International Conference on the Great Lakes Region (UN SG)**, 24 June 2008.

**UN Department of Public Information (UN DPI)**, 15 December 2009, Fragile and challenging situation in Central African Republic requires clear international action, Special Representative tells Security Council.

**UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)**, 30 November 2009, Consolidated Appeal for CAR 2010.

**UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)**, November 2008, Consolidated Appeal for CAR for 2009, OCHA.

**UN Peacebuilding Commission (PBC)**, 22 October 2008, National initiatives and support by the International Community to the development of a Security Sector Reform (SSR).

**UN Security Council (UN SC)**, 8 December 2009, Report of the Secretary-General on the situation in the Central African Republic and on the activities of the United Nations Peacebuilding Support Office in that country.

**UN Security Council (UN SC)**, 14 October 2009, Report of the Secretary-General on the United Nations Mission in the Central African Republic and Chad.

**UN Security Council (UN SC)**, 15 December 2009, Fragile and challenging situation in Central African Republic requires clear international action, Special Representative tells Security Council.

**UN Security Council (UN SC)**, 14 July 2009, Report of the Secretary-General on the United Nations Mission in the Central African Republic and Chad.

**UN Security Council (UN SC)**, 14 April 2009, Report of the Secretary-General on the United Nations Mission in the Central African Republic and Chad.

**UN Security Council (UN SC)**, 3 February 2009, Report of the Secretary-General on children and armed conflict in the Central African Republic.

**UNICEF**, August 2009, Monthly Report.

**UNICEF**, January 2009, Monthly Report.

**United Nations Development Programme (UNDP)**, 2009, Human Development Index Rankings.

**Voice of America (VOA)**, 2 December 2009, Ugandan Rebel Attacks Causing Food Problems in Central African Republic

**Xinhuanet**, 25 May 2005, Bozizé, vainqueur des élections présidentielle et législatives en Centrafrique.

## **L'Observatoire des situations de déplacement interne**

L'Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre ou IDMC), mis en place en 1998 par le Conseil norvégien pour les réfugiés (Norwegian Refugee Council ou NRC), constitue le principal organisme international surveillant l'évolution des situations de déplacement interne, provoqués par des conflits dans le monde.

Par son travail, l'Observatoire contribue à améliorer les capacités nationales et internationales de protection et d'assistance à des millions de personnes dans le monde qui ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays suite à des conflits ou à des violations des droits de l'homme.

A la demande des Nations Unies, l'Observatoire basé à Genève gère une base de données en ligne qui fournit des informations et des analyses actualisés et complètes relatives aux déplacements internes dans près de cinquante pays.

Sur la base de ses activités de suivi et de recueil de données, l'Observatoire plaide pour des solutions durables à la situation des personnes déplacées qui soient conformes aux normes internationales.

L'Observatoire des situations de déplacements internes mène également des activités de formation visant à renforcer les capacités des acteurs locaux à répondre aux besoins des personnes déplacées.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'Observatoire des situations de déplacements internes et la base de données sur [www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org).

### **Contact:**

#### **Nina Birkeland**

Head of Monitoring and Advocacy

Tel.: +41 (0)22 795 07 34

Email: [nina.birkeland@nrc.ch](mailto:nina.birkeland@nrc.ch)

#### **Laura Perez**

Country Analyst

Tel.: +1 646 267-1090

Email: [laura.perez@nrc.ch](mailto:laura.perez@nrc.ch)

#### **IDMC**

Norwegian Refugee Council

Chemin de Balexert 7-9

1219 Geneva, Switzerland

[www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org)

Tel: +41 22 799 0700

Fax: +41 22 799 0701